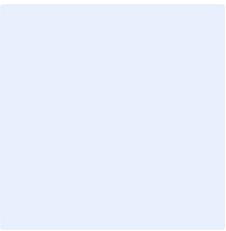




PHOTOS



Nom d'équipe : Les Frappés			
Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. Pour le 15 juin : documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1 ^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com			
			
1 Gabriel Difolco	2 Simon cliche	3 Andrix David	4 Reuben st-jean
			
5 Yan Menard	6 Nadir Ismail	7 Guillaume Tétreault	8 Isaac Simard
			
9 Marc-Olivier Maheux	10 Maxin Lucas	11 Daniel huard	12 Richard Amaz
			
13	14	15	16
			
17	18	19	20